



**Ecole de Formation Professionnelle
Maritime et Aquacole**

LIVRET D'ACCUEIL

Comment venir au centre de formation.....	5
Adresse	5
Plan et consignes d'accès	5
Consignes :	5
Présentation du centre de formation.....	6
Statut juridique	6
Plan du centre de formation.....	7
Les moyens pédagogiques	9
La structure	9
L'EFPMA en images.....	10
Présentation du personnel.....	14
Effectif de l'EFPMA	14
Organigramme	15
Les formateurs	16
Les Partenaires.....	16
Mise en œuvre pédagogique.....	17
Analyse des besoins.....	17
Méthodologie de formation	18
Les ressources nécessaires à la formation	18
Validation – Attestations	18
Épreuves écrites en cours de formation et orales (évaluation théorique)	19
Les différentes formations	20
Les formations initiales	20
Les formations continues.....	20
Les formations STCW 2010 (réformées)	20
Cursus formation initiale	22
Cursus formation continue.....	23
Indicateurs de performance	25
L'accueil à l'EFPMA.....	26
L'accueil des personnes en situation de handicap	26
Les personnes à mobilité réduite ou handicapé moteur.....	26
Handicap visuel	26
Examens et certifications.....	26
Vie pratique pendant la formation	27
Accueil et contrôle.....	27
En cas d'accident.....	27
Préventions des risques.....	27
EFPMA : L'essentiel du règlement intérieur	28
Hébergement	30
Environnement réglementaire.....	31
Conditions d'exercice de la profession de marin	31
La gestion du marin en Martinique	31
ANNEXE	33
Procédure de rupture de parcours	33
Contactez nous !.....	34

MOT D'ACCUEIL

Par Charles HENRY

Qui sommes-nous ?

La Martinique fait partie d'un vaste archipel réparti entre la mer des Caraïbes (Grandes Antilles et Petites Antilles), le golfe du Mexique (côte nord-ouest de Cuba) et l'océan Atlantique la mer des caraïbes.

Sur ce territoire de France, a été fondé en 1959 à Fort de France l'École d'Apprentissage Maritime sous l'impulsion de l'administrateur en chef des AFFAIRES MARITIMES, Raymond JEAN.



Charles HENRY, Directeur de L'EFMA

Puis en 1972, désormais gérée par l'Association pour la Formation Professionnelle Maritime (AFPM) régie par la loi du 1er juillet 1901, l'école prend la direction du Nord-Atlantique plus exactement à l'Autre-Bord dans la commune de La Trinité.

Ainsi, depuis plus de 60 ans, l'EFMA dispense des formations initiales et continues maritimes au sein de ses locaux, dans le respect des normes internationales, des référentiels, des orientations nationales, encadrées par le ministère chargé de la mer.

Les formations sont constituées de cours théoriques, mais aussi de mises en situation professionnelle sur des installations réelles, simulées agréés et enfin d'embarquements. Elles préparent aux métiers de marin professionnel sur des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines.

Notre valeur ajoutée ! L'expérience de la formation maritime aux Antilles et à la Guyane, sanctuaire de plus en plus convoité par des compagnies maritimes (croisières, entreprises de développement énergétique maritime...), face aux enjeux de la sécurité et sûreté maritime.

« De l'engagement, de l'assiduité, de la motivation et L'EFPMA sera là pour vous accompagner et vous permettre d'aller au bout de vos projets »

Pour devenir un marin, exercer des fonctions d'appui ou d'encadrement au pont ou à la machine à bord des navires, il est nécessaire d'obtenir un brevet, c'est-à-dire être titulaire d'un diplôme de l'enseignement professionnel maritime et avoir navigué pendant une période de navigation (en moyenne 6 mois) selon le brevet concerné.

L'EFPMA est l'unique établissement en Martinique, depuis plus de 60 ans, formant aux métiers de marins embarqués au commerce, à la pêche ou à la plaisance professionnelle. Elle a su pendant toutes ses années, mobiliser des moyens et les acteurs compétents afin d'offrir aux publics un panel de formations maritimes, avec des connaissances, des mises en situations sans cesse renouvelées.

L'EFPMA, sa direction, son équipe pédagogique, son personnel ont la ferme volonté de faire de votre formation maritime un élément décisif dans la construction de votre parcours professionnel. De l'engagement, de l'assiduité, de la motivation et nous seront là pour vous accompagner et vous permettre d'aller au bout de vos projets. C'est un objectif très ambitieux mais qui est à notre portée !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : environ 95 % de réussite sur l'ensemble des épreuves organisées en 2023.

Comment venir au centre de formation

Adresse

L'EFPMA est située dans la commune de La Trinité, au nord-est de la Martinique, face à l'océan Atlantique.

 Autre-Bord – Beauséjour 97220 La Trinité

 +596 58 22 13

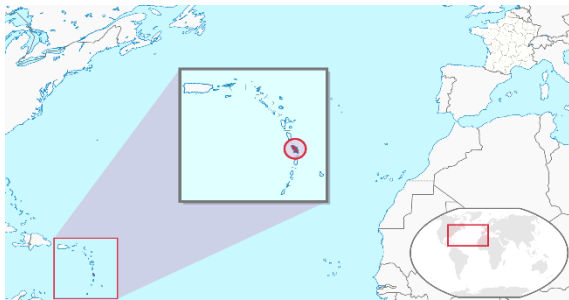
 efpma@orange.fr

 <http://efpma-martinique.com/>

 Horaires :
lundi au jeudi : 7h30 – 16h30
le vendredi : 7h30 – 12 h30



Plan et consignes d'accès

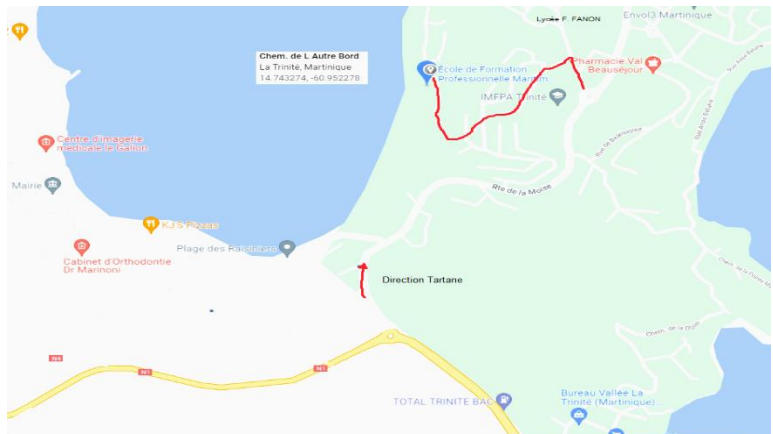


 Stationnement gratuit aux alentours

 Stationnement gratuit à l'intérieur



Zone de stationnement réservé Handicapé
+ rampe d'accès



Consignes :

- Les formateurs, salariés et visiteurs en situation de handicap se garent obligatoirement sur le parking à l'intérieur.
- Les visiteurs et stagiaires se garent à l'extérieur dans les espaces dédiés, sans entraver la circulation des résidents.
- Se garer dans le sens de la circulation.

Présentation du centre de formation

Statut juridique

○ Fiche d'identité de l'Etablissement

Dénomination : ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET
AQUACOLE

Sigle utilisé : EFPMA (École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole)

ADRESSE : L'autre Bord Trinité

✉ : efpma@orange.fr

☎ : 0596 58 22 13

🌐 : <http://efpma-martinique.com>

○ STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901

PRESIDENT :

SUFRIN Guy-Marc

N° ACTIVITE (OF): 97970000797

N° SIRET: 31398786900010

CODE APE: 8559B

N°URSSAF : 004292P

Suivi des comptes

Les comptes de l'association sont certifiés par un expert-comptable.

Commissaire aux comptes : Paquet Marc Emmanuel

Adresses : 13 rue J. Lagrosilière, 97240 Le FRANÇOIS ☎0596 54 38 83

Autorité rectorale : DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE

Direction : M. Xavier NICOLAS

Adresse : BD Chevalier de SAINTE-MARTHE, BP 620, 97261 Fort-de-France cedex

✉ xavier.niclas@mer.gouv.fr

☎ 0596 60 79 85 // 0596 41 95 50

Correspondant :

Chef de service de l' « Économie bleue » : Mme LAGRANGE Emilie

✉ emilie.lagrange@mer.gouv.fr

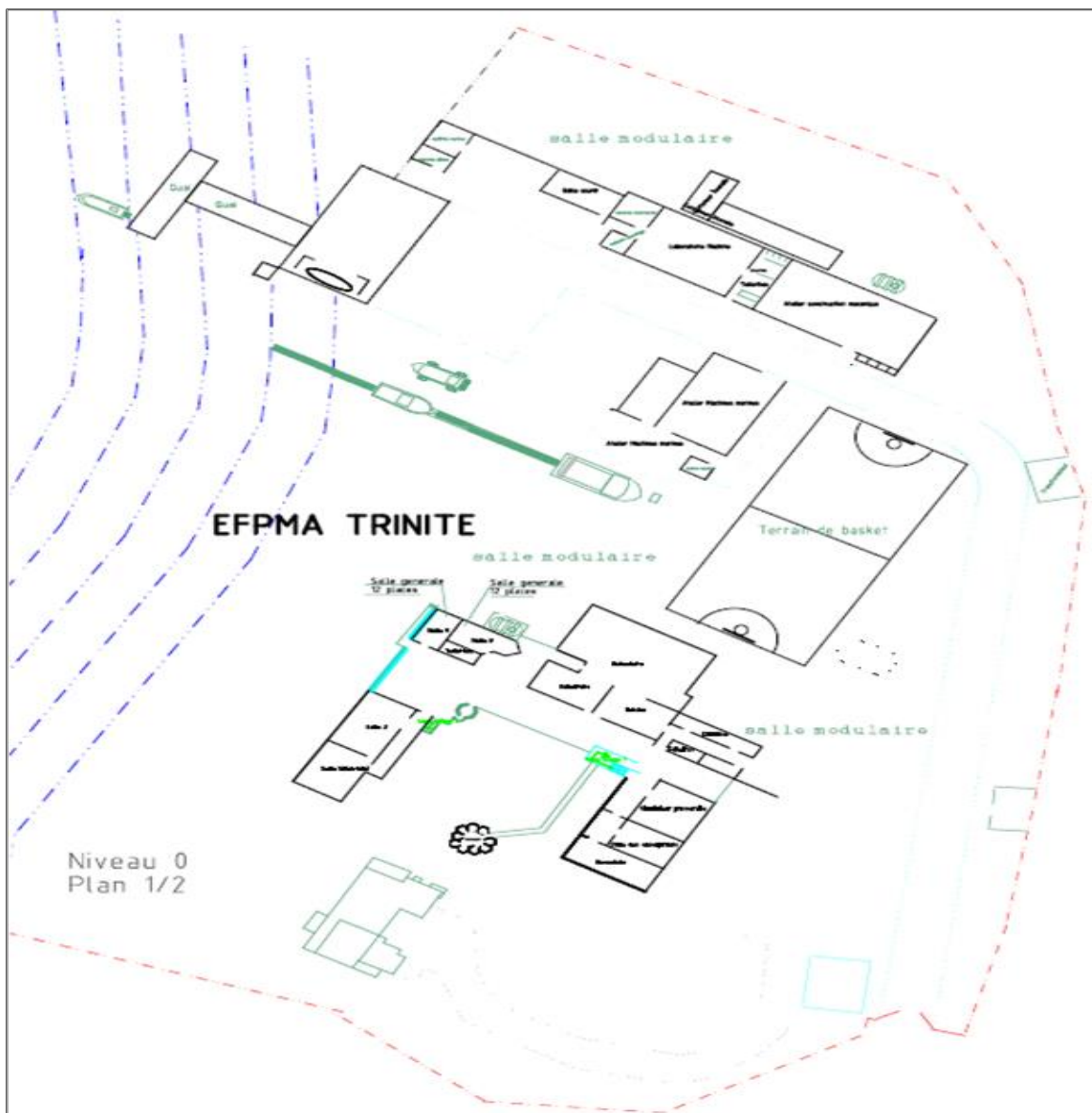
☎ : 0596 60 79 34

Plan du centre de formation

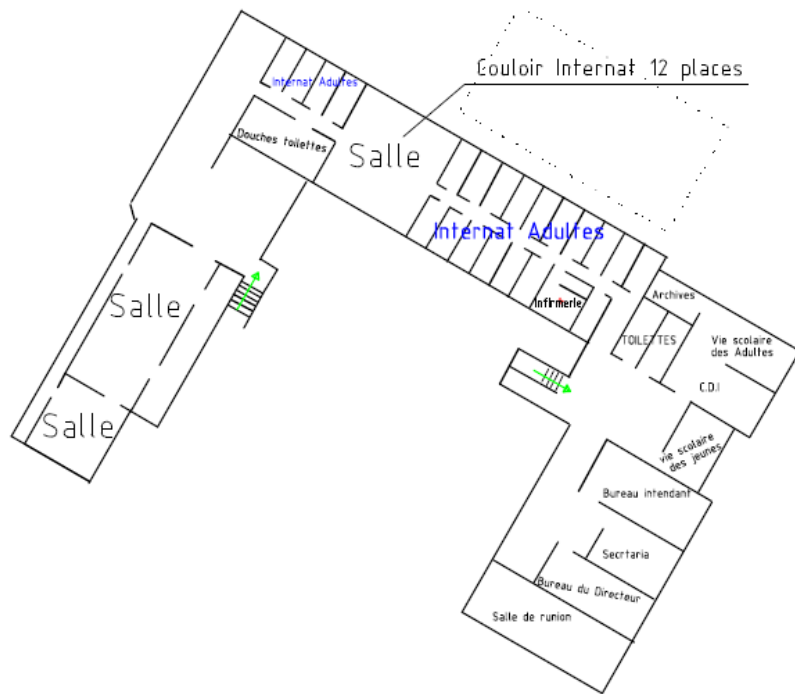
Les locaux et équipements sont utilisés pour la formation continue et la formation initiale.

La superficie totale des locaux de l'organisme support : 2950m²

La superficie consacrée à l'activité principale de l'organisme : 1631 m²



EFPMA TRINITE



Niveau 1
Plan 2/3

EFPMA TRINITE



Niveau 2
Plan 3/3

Les moyens pédagogiques

La structure

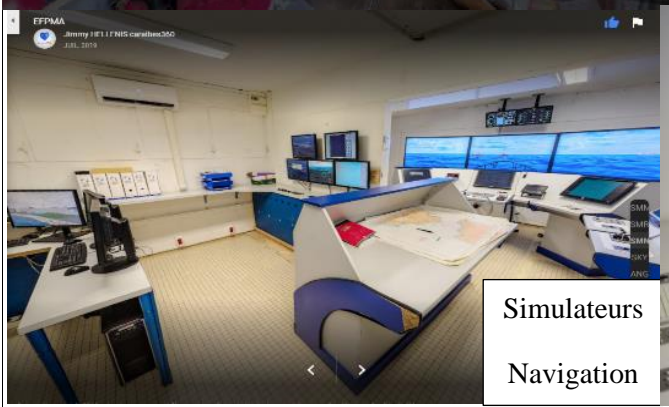
Le nombre de salles (description et usage) : 18 salles + 3 espaces couverts pêche, navigation, mécanique + 3 navires d'applications

- 250 m² 10 salles d'enseignement général.
- 90m² 1 salle d'enseignement (mobil home)
- 60m² 2 salles d'enseignement (mobil home)
- 96m² 1 salle laboratoire mécanique.
- 250m² 1 salle atelier d'ajustage et de construction mécanique.
- 80m² 1 salle atelier réparation et entretien des moteurs marin et auxiliaires.
- 100m² 1 salle simulateur de navigation.
- 60M² 1 salle simulateur machine
- 25 m² 1 salle simulateur radio SMDSM
- 35m² Un laboratoire physique-chimie
- 50m² 1 salle de travaux pratiques électricité.
- 32m² 1 salle de réunion
- 15m² 1 espace de documentation: 2 ordinateurs avec une connexion internet
- 48 m² CDI
- 40m² 1 salle d'enseignement à la sécurité, sauvetage.
- 120m² 1 espace couvert pour les travaux pratiques de pêche, sauvetage
- 50m² 1 espace couvert pour les travaux pratiques de pêche, de matelotage, de sécurité sauvetage et de voilerie.
- 48 m² 1 espace couvert pour les travaux pratiques de mécanique et de réparation des navires
- 525 m² Une zone de carénage
- 48 m² 3 conteneurs pour les exercices-incendies
- 100m de plage, accès à la mère, avec un quai de 10m
- 2 navires d'applications, pêcheur de 11,50 ; chalutier (sert à la manœuvre)
- + Bénédiction, 9m, navire de pêche diesel (sert à la manœuvre)
- 1 navire de 9m, non ponté pour des actions de pêche au large type Martinique, Exocet 3, 2 moteurs HB de 225cv
- 1 navire de secours non ponté (navire de pêche 8m-115cv HB, Conseil Régional)
- 1 canot de sauvetage sous bossoirs

L'EFPMA en images



Bâtiment-incendie +
Salle de cours

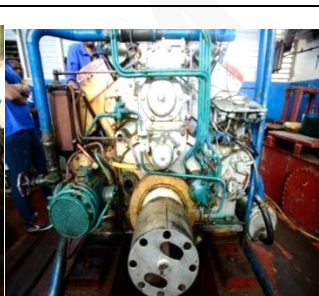
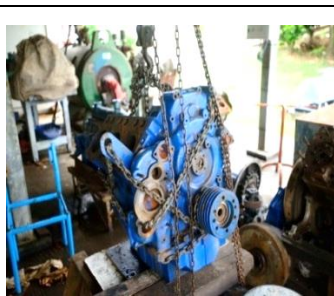


Simulateurs
Navigation

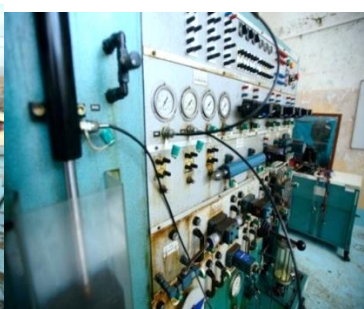


**Espace de
recherche, de
documentation et
d'information**

*Capacité accueil :
12 personnes + un
responsable*



Atelier mécanique, entretien et réparation –



Laboratoire mécanique



Atelier Electricité



Salle : Simulation machine

Atelier : ajustage, soudure, tournage



Perceuse à colonne



Scie à ruban automatique



Scie à ruban automatique



Treuille de halage



Centrale oxygène (atelier)



Centrale acétylène (atelier)



Argon (atelier)



Meule - touret



Perceuse à colonne



2 Poste à souder TIG.



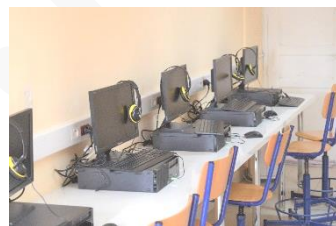
Chargeur de batterie
















4 Poste à souder à l'arc



Laboratoire de langue



			
<p>2 Découpeurs plasma</p>	<p>Tour à métaux (quantité =4)</p>	<p>Scie à ruban</p>	<p>enrouleuse</p>
			
<p>Plieuse manuelle</p>	<p>4 Guillotines cisailles</p>		<p>4 Tour à métaux (2)</p>
			
<p>Chariot 4 essieux, mise à l'eau (fabrication atelier EFPMA-navire 15m, 15 tonnes)</p>		<p>Chariot 2 essieux, mise à l'eau (fabrications atelier EFPMA-navire, 10m, 10 tonnes)</p>	
			
<p>Pupitre atelier soudure</p>			

Présentation du personnel

Effectif de l'EFPMA

BUREAU du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'AFPM			
Assemblée générale # 50 membres	Président	SUFRIN Guy-Marc	president@efpma.mq
	1 ^{er} Vice-Président	LISE Emmanuel	vicepresident1@efpma.mq
	2 ^{ème} Vice-président	CARPIN Rio	vicepresident2@efpma.mq
	Trésorier	SAINTE-ROSE Stéphanie	tresorier@efpma.mq
	Secrétaire Général	COCO Hugues	secretaire@efpma.mq

Effectifs (2023)	
Administration	8
Formateurs	21
Agents techniques	7
TOTAL	36

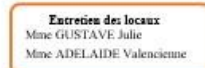
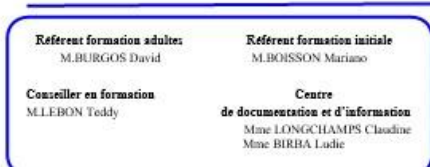
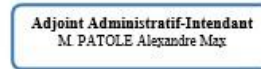
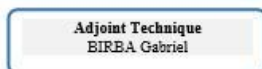
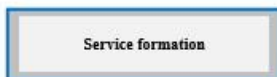
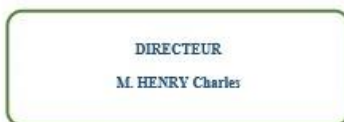
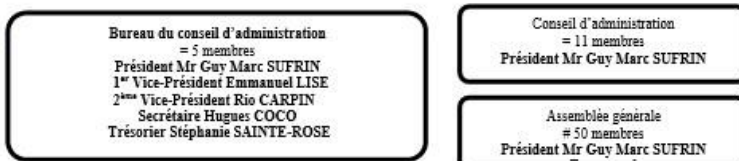
Directeur		HENRY Charles	henry.directeur@efpma.mq
Responsable Technique		BIRBA Gabriel	birba.adjoint-technique@efpma.mq
Conseiller en formation		LEBON Teddy	efpma-lebon.conseiller@orange.fr lebon.conseiller-formation@efpma.mq
Comptabilité Intendance	Intendant	PATOLE Max	patole.adjoint-finance@efpma.mq
	Comptable	CARBASA Christina	carbasa.christina@efpma.mq
Employés administratifs	Formation jeune	BOISSON Mariano	boisson.formation-initiale@efpma.mq
	Formation adulte	BURGOS David	efpma.vsfc-burgos@orange.fr burgos.david@efpma.mq
Secrétariat			contact@efpma-martinique.com
centre de documentation et d'information		LONGCHAMPS Claudine	longchamps.claudine@efpma.mq
Conseillère sociale		LERIDER Alissa	martinique@ssm-mer.fr

Organigramme



ASSOCIATION DE GERANCE DE L'ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE

ORGANIGRAMME Rentrée scolaire de septembre 2023







Les formateurs

L'EFPMA compte une trentaine de formateurs, dont la grande majorité est issue du monde maritime.



Nos formateurs sont tous polyvalents, spécialisés et reconnus dans leurs domaines d'intervention. Ils sont sélectionnés par l'équipe de direction (soumis au Conseil d'administration de l'AFPM) de l'EFPMA. Elle apprécie les qualités et compétences des formateurs (leur parcours professionnel, leurs expériences, leur niveau de technicité et expertise dans les domaines d'intervention sollicitée ou abordée, leur carnet de navigation, leur pédagogie, leur motivation à partager leurs savoirs) conformément aux matrices de qualifications précisant, pour chaque module ou unité d'enseignement, les profils de formateurs potentiellement qualifiés, définies à l'annexe VI de l'arrêté du 7 mai 2020 relatif à l'agrément des organismes de formation professionnelle maritime.

Les Partenaires

Sociaux :

<u>Prestations</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Coordonnées</u>	<u>Logos</u>
Illétrisme	M.D.S Maison ducossaise du savoir	25 rue Pauline de KERGOMARD 97224 DUCOS Secrétariat : 0596 60 22 58 Présidente : 0696 22 75 40 Mail : mds.illetrisme@gmail.com	
Addictions	CMPAA / CSAPA Comité Martiniquais de Prévention en Alcoologie et Addictologie Centre de soin, d'Accompagnements et de Prévention en Addictologie	45 rue Gallieni 97200 FORT DE France Tél : 0596 73 25 58	
Accompagnement des personnes et des familles en situation d'handicap	M.D.P.H Maison Départementale des Personnes Handicapées	1 rue Georges Eucharis Espace Pythagore 97200 FORT DE France Tél : 0596 70 09 95	
Assistante de service social	SSM Service social maritime	Direction de la Mer Bld chevrier Sainte Marthe 97200 FORT DE France Tél : 0596 70 60 95 / 0696 80 77 60 e-mail : martinique@ssm-mer.fr	

Financiers :

	Dotation pour la formation
	Convention de formation

	<p>L'OPCO MOBILITÉS assure le financement de la formation professionnelle dans les domaines des transports (routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial) et des services automobiles (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation)</p>
	<p>Élabore, programme, gère, évalue et rend compte des dispositifs de formation continue des établissements de l'Enseignement privé sous contrat relevant des conventions passées par Formiris avec l'Etat.</p>
	<p>organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique et hospitalière.</p>
	<p>Opérateur de compétences Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie agroalimentaire et Territoires</p>
	<p>Le site <i>mon compte formation</i> est un service public qui vous permet de consulter vos droits, rechercher une <i>formation</i> professionnelle et s'inscrire à une formation</p>
	<p><i>Financer ma formation</i> sous certaines conditions et selon les profils (demandeur d'emploi, salarié, indépendant), <i>financer sa formation</i>: c'est possible.</p>
	<p>Opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries réactives, des médias, de la communication, des télécommunications.....</p>

Mise en œuvre pédagogique

Analyse des besoins

À votre inscription à une formation que vous allez suivre, vous allez ou avez renseigné un questionnaire d'analyse du besoin afin que vos formateurs connaissent :

- Votre activité et son environnement,
- Votre niveau de compétence, vos préférences d'apprentissage,
- Vos questions techniques particulières et
- L'existence d'un handicap qu'il prendra en compte

Cela lui permettra d'une part de valider avec vous les objectifs opérationnels mentionnés par les référentiels de formation (mise en œuvre du programme) correspondant à votre formation, et d'autre part que vous disposiez des prérequis pour suivre avec aisance la formation et que nous trouvions le cas échéant, les solutions nécessaires pour les atteindre.



Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique, intellectuel ou la maîtrise de la langue française. Une assistance sera alors au préalable envisagée au cas par cas

Le contenu de votre formation

Méthodologie de formation

Tous les cours sont dispensés en continue, en intra ; en salle (pour les cours standards), avec des apports de connaissances théoriques et dans divers environnements pour les formations et applications pratiques (TIS : milieu mer, formation lutte incendie en extérieur avec manipulation d'instrument de lutte). Ils sont très interactifs avec des jeux de rôle et des exercices (pratiques, manipulation, simulation) visant à renforcer la compréhension et l'apprentissage

Les méthodes des formateurs de l'EFMA visent avant tout à initier et façonner les processus d'apprentissage des différents stagiaires. Le formateur prend toujours en compte les questions et expériences des participants. Ainsi, les méthodes actives sont les plus usitées :

Parmi ceux-ci nous citeront :

- La découverte ou mise en situation (essais/erreurs) « on apprend en faisant » ;
- Le développement de projet (problèmes spécifiques à résoudre) ;
- L'apprentissage coopératif (groupe restreint focalisé collectivement sur un objectif à atteindre - groupe de travail) ;
- Les courtes présentations interactives (exposés informels)
- L'exposé informel (discours oral) du formateur. Celui-ci peut être interrompu par les interventions ou par des questions du formateur ou des formés
- Le brainstorming ou techniques du remue - méninge qui vise à générer un grand nombre d'idées ou de solutions à des problèmes dans un esprit de créativité ; cette technique combine questions du formateur et réponses des participants.

Les ressources nécessaires à la formation

Les ressources pédagogiques sont mises à dispositions et présentés aux stagiaires (en début de formation, de modules ou de séances de formation). Un espace de travail et de recherche est aussi mis à disposition des stagiaires (« CDI »).

Validation – Attestations

Lorsqu'un stagiaire suit une formation, il est systématiquement destinataire d'une attestation de formation et il est important de conserver ces attestations qui serviront à solliciter la délivrance des titres correspondants à la DM.

La formation est validée et attestée lorsque les stagiaires ont démontré qu'ils ont atteints la norme de compétence minimale requise par le tableau A-VI/1-1

Le candidat devra avoir suivi la formation relative au module concerné dont les horaires, le programme et les compétences attendues sont fixés à l'annexe VII du présent arrêté (1) ; et 2° Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module concerné dans les conditions fixées à l'annexe VIII du présent arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires.

Épreuves écrites en cours de formation et orales (évaluation théorique)

À l'issue des modules de formation, des évaluations des compétences théoriques (Test QCM...), d'une durée d'une heure pour l'écrit et de vingt-cinq minutes (maximum) pour l'orale. Le candidat devra obtenir une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire au cours de l'évaluation du module concerné annexe VI du présent arrêté).

Examens pratiques

Les délégués doivent s'exercer à toutes les tâches opérationnelles et subir une épreuve d'évaluation en continue. Pour leur certification, ils doivent avoir réalisé et réussi chacune des opérations proposées, à partir d'une grille suivant les exigences du STCW2010. Les critères d'évaluation sont précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/1-1.

Certification

Les stagiaires ayant suivi une formation et satisfait aux conditions d'évaluation des compétences, aux épreuves écrites, pratiques et orales, définies par l'ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME et AQUACOLE, se verront délivrer leur Attestation de formation générée par l'application AMFORE.

Toute attestation relative à l'acquisition d'un module a une durée de validité de cinq ans à partir de sa date de délivrance.

Tout candidat ayant échoué (note éliminatoire, note inférieure à 10 sur 20 par exemple) devra refaire l'intégralité de la formation.

Les candidats qui auront réussi l'ensemble de la formation et ou des modules se verront remettre une attestation (générée par AMFORE).

Les différentes formations

Les formations initiales

- CAP spécialité Maritime
- Baccalauréat professionnel Métiers de la mer spécialité « Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes commerce/plaisance professionnelle », options « voile » ;
- Baccalauréat Professionnel Métiers de la mer Spécialité navigant polyvalent pont/machine.
(Voir cursus page 22)

Les formations continues

- BACPN - Brevet d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires -
- CMP - Certificat de matelot pont,
- CACPP - Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche
- Diplôme de Mécanicien 250 kW
- Diplôme de Capitaine 200 UMS
- Diplôme de Capitaine 500 UMS
- Module pêche du capitaine 200
- Module voile du Capitaine 200
- Diplôme de mécanicien 750 kW

Les formations STCW 2010 (réformées)

L'EFPMA a la capacité de développer, à partir de sa spécificité maritime, de ses compétences, et de son potentiel, des formations répondant aux normes OMI et conformes à la réglementation en vigueur (STCW 2010, Amendements de Manille 2010, SOLAS, DUP...), en adéquation avec l'évolution de l'emploi, de l'économie, des technologies et du développement durable. Les certifications maritimes à valider sont à revalider tous les 5 ans.

- **CRO** (Certificat Restreint d'Opérateur) + **revalidation du CRO**
- **CGO** (Certificat Général d'Opérateur)
- **(stage) RADAR** (Radio Detection And Ranging)
- **(stage) (ARPA)** (Automatic Radar Plotting Aid)
- **ECDIS (Électronic Chart Display and Information System)** certification pour l'emploi des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'informations
- **CFBS** Certificat de Formation de Base à la Sécurité

Les modules de formation associée (et indépendante) sont les suivantes :

- Formation aux « Techniques individuelles de survie » (**TIS**)
- Formation de base à la lutte contre l'incendie (**FBLI**)
- Formation : « Sécurité des personnes et responsabilités sociales » (**SPRS**)
- Formation « Enseignement **Médicale de niveau 1** »

- **CFBS-Petite pêche** / Formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres

Les modules de formation associés (et indépendants) sont les suivants :

- Formation au « Premier secours élémentaire » (**UV-PSC1**)
- Formation aux « Techniques individuelles de survie » (**UV-TIS/F**)
- Formation à la « Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie » (**UV-FBLI/F**)
- Formation à la « Prévention des risques à bord » (**UV-PRAB/F**)

- **Formation Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la plaisance ou au commerce de longueur inférieure à 12 mètres**

Les modules de formation associés (et indépendants) sont les suivants :

- Formation de sécurité des personnes et de responsabilité sociale
- Formation aux « Techniques individuelles de survie » (**UV-TIS/F**)
- Formation à la « Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie » (**UV-FBLI/F**)
- Formation au « Premier secours élémentaire » (**UV-PSC1**)

- **Enseignement Médical de niveau 1 (EM1)**

Les modules de formation associés (et indépendants) sont les suivants :

- Formation au « Premier secours élémentaire » (**UV-PSC1**)
- Formation « hygiène et prévention des risques » (**UV-HPR**)
- Formation « Aide Médicale en Mer - Consultation Télé médicale de niveau 1 (UV - **AMMCT 1**)

- **Enseignement Médical de niveau 2 Médicale 2 (EMII)**

Les modules de formation associés (et indépendants) sont les suivants :

- Premiers secours en équipe-mer (**UV PSEM**)
- Hygiène et prévention des risques (**UV HPR**)
- Soins élémentaires (**UV-SE**)
- Aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 2 (**UV-AMMCT II**)

- **Formation pour le personnel servant à bord des navires, (NAV-PAX)**

- Les modules de formation associés (et indépendante) sont les suivants :

- **Formation à l'encadrement des passagers** Appendice (**FEP**)
- **Formation en matière de gestion des situations de crise et de comportement humain (FGSCCH)**
- **Formation en matière de sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service aux passagers dans les locaux réservés aux passagers(FSIPASP)**
- **Formation en matière de sécurité des passagers et de la cargaison et d'intégrité de la coque (officier et non officier)**

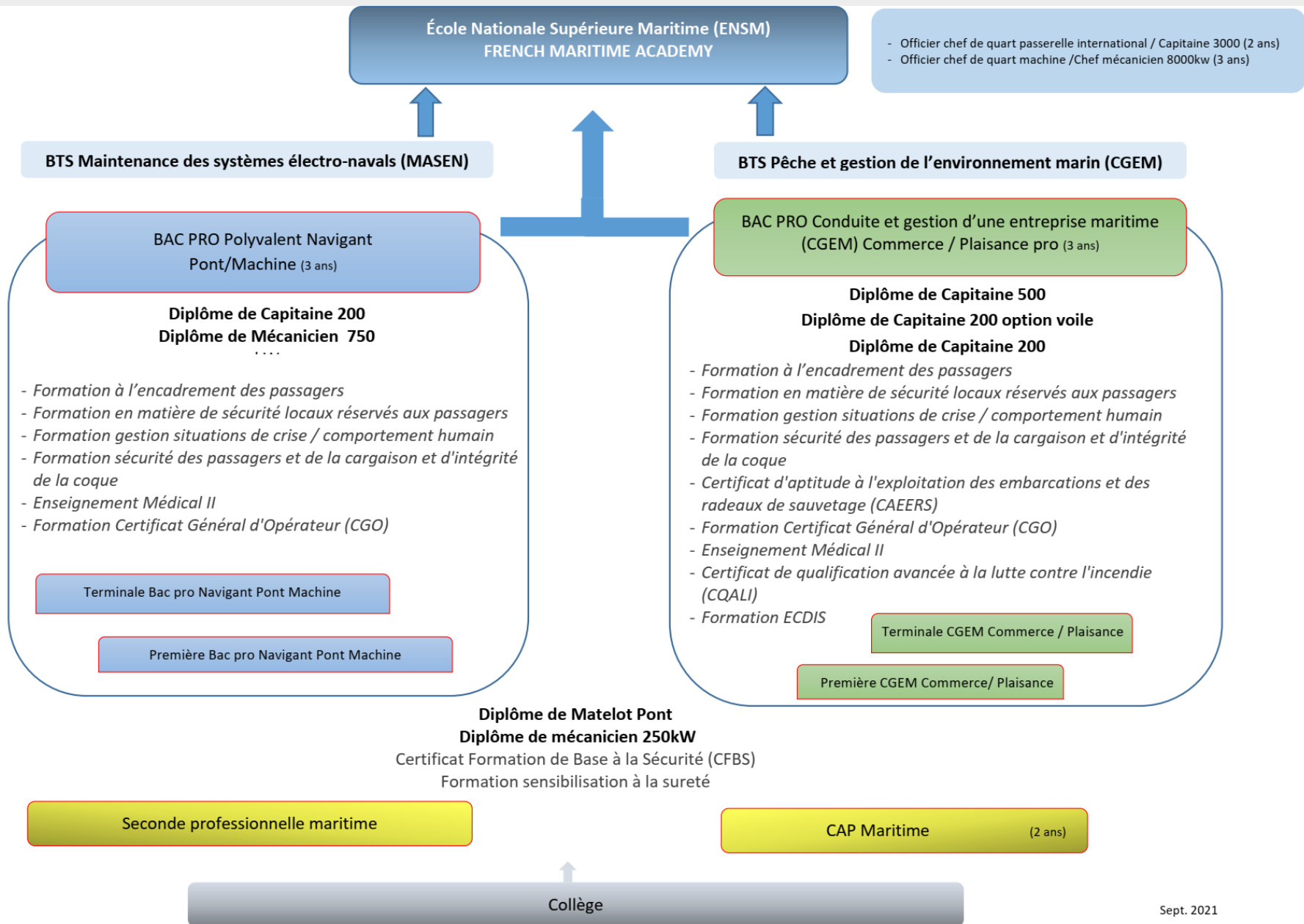
- **CQALI** (Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie)

- **CAEERS** (Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage)

- **CSS** (Certificat de Sensibilisation à la Sureté)

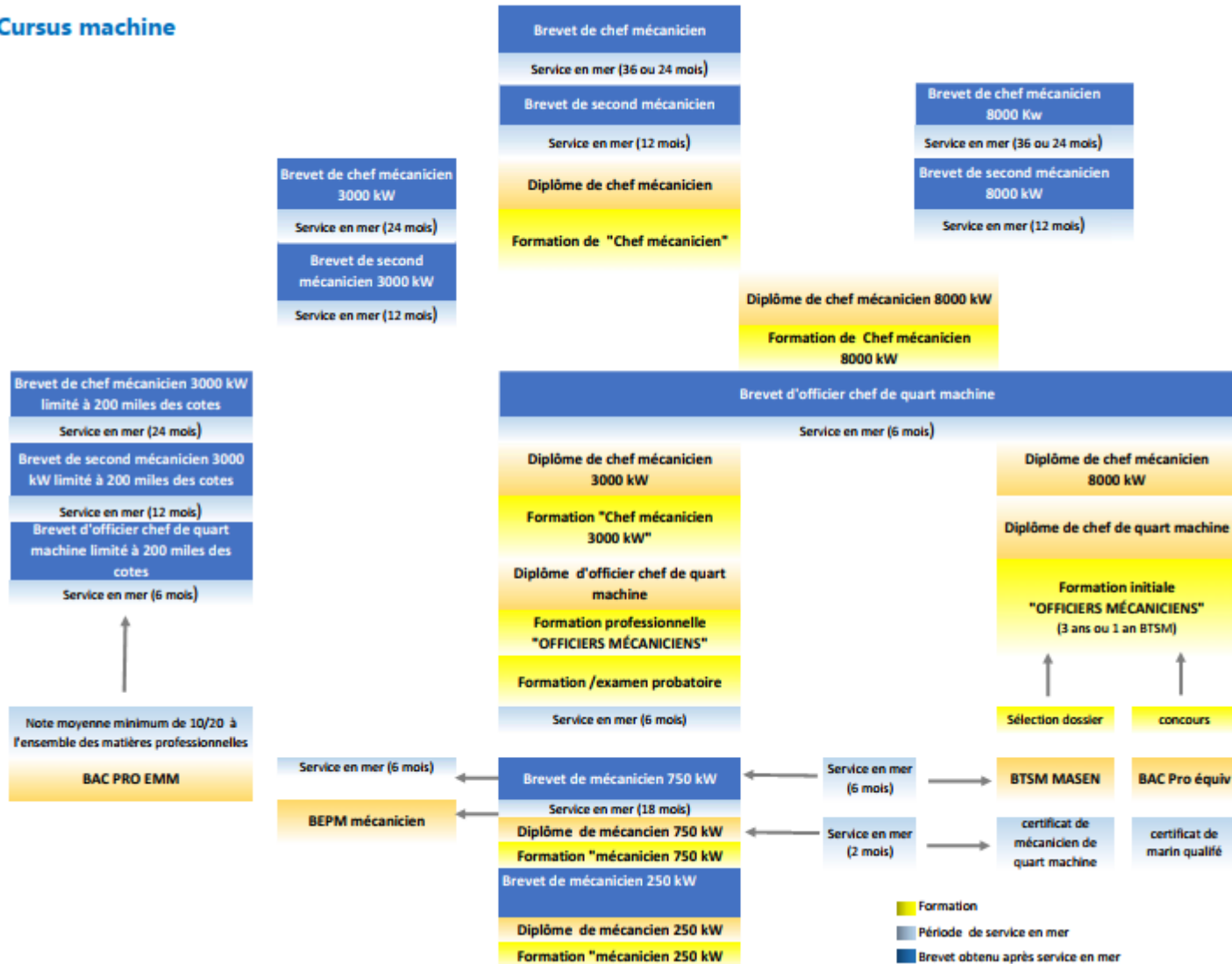
- **Formation sécurité pilotage maritime**

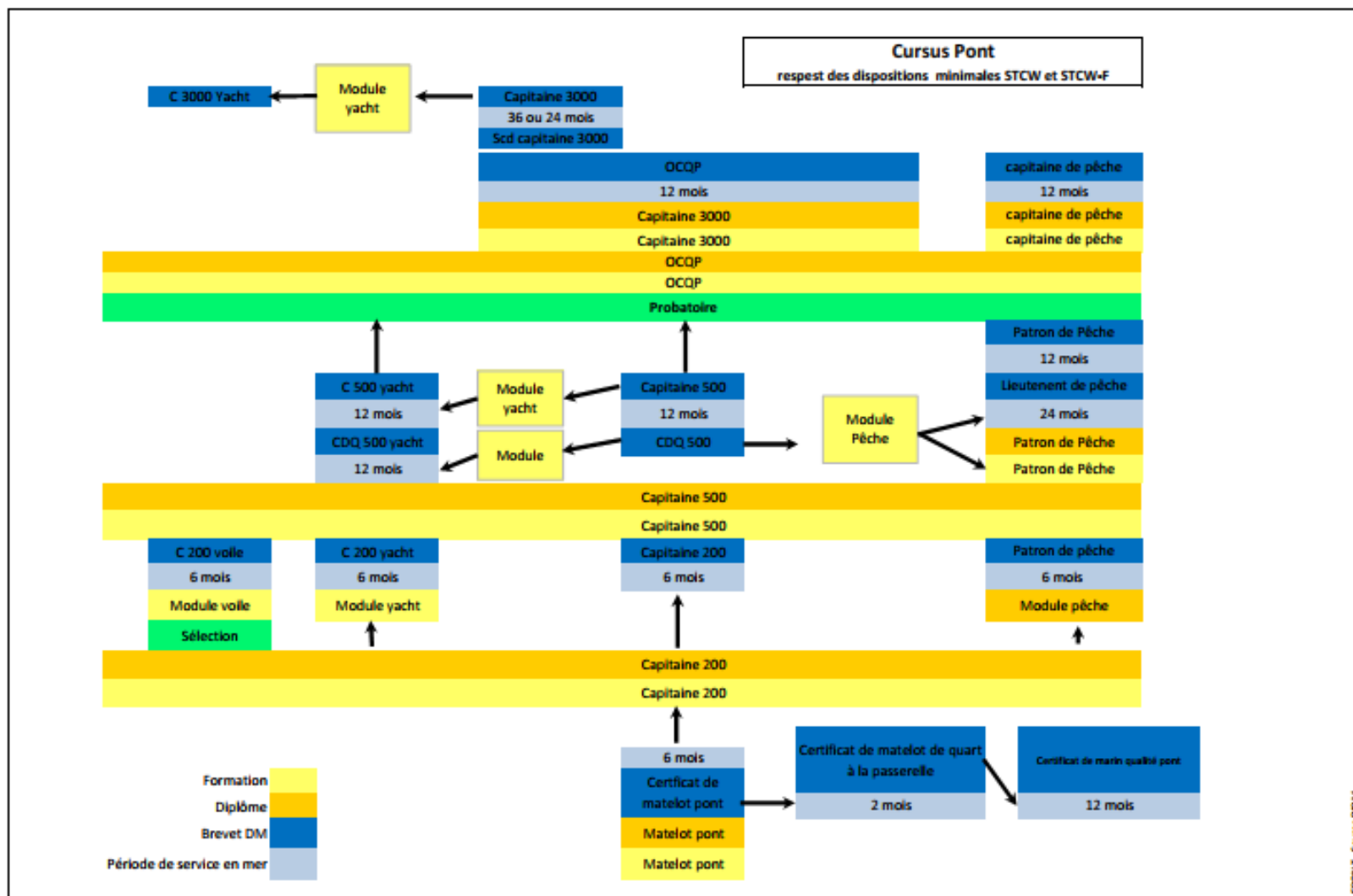
Cursus formation initiale



Cursus formation continue

Cursus machine





LEBOUÏF, Source DIRM

Indicateurs de performance

Pourcentage de Réussite Formation Initiale

Année scolaire	2022 - 2023	2023 - 2024
BAC pro polyvalent	89%	40%
BAC Pro CGEM	89%	50%
CAP Maritime	100%	80%

Pourcentage de Réussite Formation Continue

Formation	2022	2023	2024
DIPLÔME DE CAPITAINE 200(1)	100%		
MODULE PÊCHE CAPITAINE 200	100%	100%	100%
DIPLÔME DE CAPITAINE 200 PÊCHE	77%	86%	86%
DIPLÔME DE CAPITAINE 200(2)	81%	74%	En cours
CHEF DE QUART 500	100%		En cours
MECANICIEN 250kW	89%	100%	
CACPP	100%	100%	100%
CERTIFICAT DE MATELOT PONT	81%	92%	97%
BACPN	100%	100%	100%
MODULE VOILE CAPITAINE 200		100%	

(1) : session 27 septembre 2021 au 14 janvier 2022

(2) : session 4 septembre 2022 au 22 décembre 2022

Pourcentage des femmes de la formation maritime 2023 / 2024 :

- 3% de l'effectif de la formation initiale
- 18 % de l'effectif de la formation continue

L'accueil à l'EFPPMA

L'accueil des personnes en situation de handicap

Les personnes à mobilité réduite ou handicapé moteur

Les locaux de l'EFPPMA ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à toutes les salles. De nombreux escaliers sont présents et nous ne possédons pas d'ascenseur.

Toutefois, dès votre arrivée, un emplacement parking est exclusivement réservé aux véhicules transportant des personnes en situation de handicap. De ce parking, vous accéderez par une passerelle aménagée à tous les bureaux administratifs, aux toilettes et hébergements.



Accès salle cours



Handicap visuel

Toutes les salles de L'EFPPMA disposent d'équipement permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel (vidéoprojecteur et possibilité de zoomer sur celui-ci). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papier donnés par les formateurs.

Examens et certifications

Un temps supplémentaire est accordé aux stagiaires atteints d'une dyslexie lors des épreuves d'examens ou lors d'exercice. Il peut aussi bénéficier d'un scripteur.

Vie pratique pendant la formation

Accueil et contrôle

Tous les lieux (salles de formation, accueil, salle de réunion, bureaux administratifs, réfectoire) et respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.



En cas d'accident

En cas d'accident ou de malaise, le formateur devra avertir l'équipe administrative de l'EFPMa pour aider la victime. Le SAMU sera instantanément appelé.

Préventions des risques

- Présence d'une alarme d'incendie dans toutes les salles
- Extincteurs à tous les étages et dans les coins stratégiques.
- Exercices d'évacuation réguliers (incendie, tremblement de terre, tsunami)



EFPMA : L'essentiel du règlement intérieur



L'ESSENTIEL DU REGLEMENT INTERIEUR

Je suis stagiaire Ce que je dois retenir

Le règlement intérieur n'est pas un contrat ! Ne pas le signer, n'empêche pas de s'y soumettre, puisqu'il s'applique au stagiaire dès l'instant où il s'inscrit à l'EFPMA. Le stagiaire le lit et le signe pour lui-même, parce qu'il l'a compris et qu'il renouvelle son acceptation à son contenu. **Il ne pourra en aucun cas se prévaloir de cette note pour justifier de sa méconnaissance sur certains points du règlement intérieur.**

I. Informations générales

	Du lundi au jeudi	Le vendredi
Matin	7h30-12h30	7h30-12h30
Pause déjeuner	12h30-13h30	13h30-16h30 (En fonction des emplois temps)
Reprise des cours	13h30-16h30	En fonction des emplois temps

Un emploi du temps détaillé sera donné au début de la formation.

II. Tenue vestimentaire

Une tenue propre, discrète et adaptée aux enseignements est exigée.

Pour les cours :

- En salle : tee-shirt, chemise ou un polo, un pantalon et des chaussures fermées.
- D'atelier : un bleu, des lunettes et des chaussures de travail sont **obligatoires**
- De manœuvre : un tee-shirt, un short et des chaussures plastique

On évitera les vêtements déchirés, vulgaires, trop courts, laissant voir les sous-vêtements ou le corps, les chapeaux, casquette, foulard, et autres sur la tête, ainsi que les bijoux fantaisiste, apparents, de nature à susciter une agression physique, ou encore les signes ostentatoires de mon appartenance à une religion. Chaque manquement est un risque de sanction.

La coiffure doit être soignée, en faisant **attention à ce que les cheveux ne représentent aucun risque pendant le travail en atelier ou sur les navires.**

III. Mes droits

Un parking deux roues est disponible au sein de l'EFPMA. Les vélos ou motos, **munis d'un antivol**, peuvent être stationnés à l'intérieur de l'établissement, à l'emplacement prévu à cet effet.

Un emplacement est réservé aux véhicules pour personne en situation de handicap.

Chaque stagiaire a droit au **respect de son intégrité** physique et/ou mentale, à la protection en cas d'agression, de harcèlement, moral, physique ou sexuel. Il doit aussi respecter aussi celle des autres.

La **liberté d'expression** est assurée au sein de l'établissement. Des **tableaux d'affichage** peuvent être mis à la disposition des stagiaires et des élèves, mais le Chef d'établissement doit viser les affiches avant qu'elles ne soient posées.

Il est possible **d'organiser une réunion** avec entre stagiaires, **à conditions d'en informer, avant, le Chef d'établissement** en précisant la date, le lieu, l'heure et la/les raison(s) de cette réunion. « Liberté d'expression » ne signifie pas dire tout et n'importe quoi. Pour en connaître les limites, il est nécessaire de consulter le règlement intérieur ou à défaut le point « V. Mes interdits » de cette note.

Le stagiaire peut exercer son **droit de retrait** s'il a un motif raisonnable de penser qu'une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé a le droit de quitter les locaux du stage, en faisant toutefois attention à ne pas mettre une autre personne en difficulté.

IV. Mes obligations

La ponctualité est un signe de respect envers le personnel éducatif. Il est donc nécessaire que le stagiaire arrive à l'heure, c'est-à-dire avant 7h30, heure de début de la cession de formation. **Toutes les absences doivent être justifiées**

L'EFPMA s'inspire de certaines des dispositions du Code du travail applicable aux salariés, afin de les appliquer aux stagiaires. Ces dispositions sont les suivantes les absences pour maladie ou accident, pour naissance ou adoption, pour mariage, pour décès, pour circoncision, ou encore opération chirurgicale du conjoint ou d'un enfant à charge.



Une attitude respectueuse dans l'école et ses abords est essentielle. Elle permet de donner une bonne image de soi aux autres, mais aussi une bonne image de l'EFPMA.

Il est nécessaire de **respecter les infrastructures et le matériel**. Toute dégradation devra être réparée et donc sera facturée.

En cas d'**accident**, grave ou pas, en cas de **défaillance** ou d'**anomalie** dans les installations ou le matériel, **il est impératif d'informer immédiatement** l'instructeur responsable ou l'administration.

V. Mes interdits


Pendant les sessions de formation, **le téléphone portable est interdit**. Il reste **éteint, dans le sac**. Pareil pour tous les autres accessoires qui ne sont pas utiles à l'enseignement disposé : tablette, iPod, baladeur MP3/MP4, appareil-photo, magazines, livre, jeux vidéo ou pas, etc. Une confiscation et une sanction sont possibles.

Il est formellement interdit de :

- **Prendre une photo ou une vidéo** d'un cours, ou d'une personne (adulte ou camarade) **sans autorisation**. Ou encore, de **modifier le contexte** d'une photo ou d'une vidéo pour laquelle j'ai eu une autorisation, en ajoutant une légende mensongère ou en faisant un montage qui déforme la nature originelle du support.
- De publier ou d'afficher des images ou des propos **injurieux, diffamatoires, discriminatoires, xénophobes, racistes, d'incitation à la haine, à caractère pornographique ou pédophile**, ou encore à caractère personnel, sans l'autorisation de la personne concernée.

L'introduction et la consommation d'**alcool, de cigarettes, de cigarettes électroniques, de cannabis ou autre substances de ce genre** sont interdits au sein de l'établissement et à ses abords.

Agresser verbalement ou physiquement une autre personne, ou encore **venir armer** à l'EFPMA sont des actes absolument prohibés.

 **Dans tous les cas, des sanctions disciplinaires, mais aussi judiciaires sont possibles.**

VI. Les sanctions

En cas de manquement au règlement intérieur, il est possible d'être sanctionné, en fonction de la gravité de l'acte. Les sanctions existantes sont les suivantes :

- L'avertissement
- L'exclusion temporaire, de 1 à 15 jours
- L'exclusion de l'internat
- L'exclusion définitive

Aucune sanction d'exclusion de l'établissement ou de l'internat ne peut être infligée sans que le stagiaire n'ait été informé au préalable de la mise en place d'une procédure disciplinaire et des raisons ayant conduit à celle-ci.

Une convocation en lettre recommandée avec accusé de réception m'est alors adressée par l'établissement, qui indique le lieu, la date et l'heure du conseil de discipline, ainsi que les points qui seront abordés. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salariée de l'organisme de formation.

Si ses actes sont trop graves pour être simplement soumis au conseil de discipline, l'EFPMA, se chargera de contacter les autorités compétentes.

Enfin, pour les **contentieux dérivant du domaine maritime**, les sanctions seront celles prévues par le **Code disciplinaire et pénal de la Marine Marchande**, qu'il s'agisse de fautes légères, de fautes graves, d'infractions, de délits ou de crimes relatifs à la sécurité de la navigation.

Les autres choses à savoir

→ La demi-pension

Le réfectoire est accessible du lundi au jeudi, de **12h30 à 13h40**. Le stagiaire est attendu à l'heure, dans une tenue et une attitude correcte.

→ L'internat

Aucun bruit ne sera toléré dans les heures normalement réservées au sommeil. C'est-à-dire de 21h à 5h30.

Le stagiaire est prié d'apporter ses draps, et tous les accessoires qu'il juge utile à son sommeil (tel que son oreiller, ou, éventuellement son ventilateur) Aucune **télévision ou radio** n'est autorisée.

Il est **interdit d'emmener les couverts du réfectoire** dans les chambres.

Le **nettoyage des chambres** se fait tous les jours. Une fois par semaine, elles devront être lavées complètement (vitres incluses).

Lors de son départ, à la fin de sa formation, le stagiaire vide entièrement sa chambre. L'EFPMA ne saurait être tenue pour responsable de la disparition des objets laissés sur place.

VII. Les Abandons

Toute demande de désistement et d'abandon doit être faite par courrier recommandé avec A/R, remis en main propre ou par courriel. (cf voir annexe)

Hébergement

Un internat pour les adultes

18 chambres individuelles pour adulte de 8m² (4 chambres et toilettes réservées aux femmes)

Un internat pour les élèves des formations initiales

Les jeunes sont encadrés pendant tous leurs séjours par un maitre d'internat

18 lits répartis dans quatre chambres de 30m² pour les garçons (formation

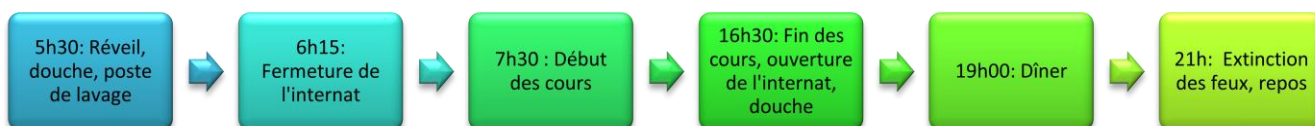
initiale). Une chambre de plus 35m² avec toilettes individuelles est réservée aux filles

Tous les logements bénéficient d'une localisation idéale (au vent) et équipé d'un ventilateur.

Les stagiaires ont accès à l'environnement plus de 1000 m2 jardin arboré face à la plage)



Accès chambres individuelles



Télévision

Petit-déjeuner

Jardin

Plage¹



Restauration

L'EFPMA dispose d'un restaurant self-service ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30.

Service 12h 35-13h25.

¹ L'accès à la plage n'est autorisé qu'avec l'accompagnement du maitre-nageur et dans le cadre d'une activité pédagogique.

Environnement réglementaire

Conditions d'exercice de la profession de marin

Peuvent être portées au rôle d'équipage d'un navire français, les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Age: les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent être embarqués à titre professionnel sur un navire (Article L.5545-5 du Code des transports) et dans un souci de protection des jeunes travailleurs, la réglementation encadre strictement le travail des jeunes de moins de 18 ans (en matière d'organisation du travail, des travaux et rythme de travail)
- * Possibilité d'embarquement de jeunes ayant au moins 15 ans à bord des navires de pêche et des navires ne naviguant que dans les eaux intérieures dans le cadre d'un enseignement professionnel (conditions fixées à l'article L.4153-1 du Code du travail).
- Nationalité: être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou d'un Etat partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit au séjour et au travail (Article L.5522-1 du Code des transports)
- Aptitude physique: Article L.5521-1 du code des transports, décret n° 2015-1575 du 03/12/2015 relatif à la santé et à l'aptitude médicale à la navigation et arrêté du 02/03/2016 relatif à l'aptitude médicale
- Formation professionnelle: Article L.5521-2 du Code des transports
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec la profession de marin pour ce qui concerne l'exercice des fonctions de capitaine, d'officier chargé de sa suppléance, de chef mécanicien ou d'agent de sûreté du navire : Article L.5521-4 du Code des transports.

La gestion du marin en Martinique

La gestion administrative du marin relève de la Direction de la mer de la Martinique (DM Martinique), service déconcentrés du Ministère de la mer, qui a en charge la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes, de la formation professionnelle et de la gestion des gens de mer.

Vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour information, le tableau ci-dessous répond aux principaux questionnements concernant le suivi des marins.

Direction de la Mer Martinique	
Demande de délivrance de titre de formation professionnelle maritime	- Demande de relevé de navigation pour les entrées en formation. - Délivrance de titre de formation (ex : relevé en cours de carrière, retraite, ARE, ASS...)
Demande de relevé de navigation ou attestation préalable au cours	Signalement de changement d'adresse (ENIM et fichier administratif)
Demande de décompte de temps de navigation en vue de l'obtention d'un titre de formation professionnelle maritime	Demande de renseignements relatifs au surclassement
Demande de duplicata de titre de formation	Plaisance : inscriptions permis plaisance et équivalences, immatriculation des navires de plaisance.
Demande de relevé de notes *	Gestion du marin et du navire
Décision d'attribution des bourses	Identification du marin
Demande de dérogation aux conditions de qualification professionnelle maritime	Autorisation d'embarquement (mineurs)
VAE	Délivrance du livret professionnel maritime
Visas de reconnaissance	Aides sociales
<i>Cette liste n'est pas exhaustive</i>	

Désormais, le marin peut avoir accès à diverses informations personnelles en se connectant sur le portail du marin (lien : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/portail-du-marin>)

ANNEXE

Procédure de rupture de parcours

En cas d'absence

- Le candidat à 48 heures pour justifier son absence. Dans le cas contraire, l'EFPMA se réserve le droit de mettre en place une procédure disciplinaire.

En cas d'abandon

- Le candidat doit fournir le motif de son abandon par courriel ou par voie postale.
- Le candidat sera convoqué pour entretien
- L'EFPMA lui fera parvenir une attestation d'abandon de session

En cas d'exclusion

Cf. « VI Sanction » du règlement intérieur sus cité.



Contactez nous !

Pour :

- Votre projet formation
- Un besoin administratif ou de suivi de formation
- Une question d'ordre technique, financier ou pédagogique

Secrétariat - Accueil

contact@efpma-martinique.com 0596 58 22 13

HENRY Charly - Directeur

henry.directeur@efpma.mq 0596 58 10 47

BIRBA Gabriel - Adjoint Technique Directeur

birba.adjoint-technique@efpma.mq 0596 58 10 45

LEBON Teddy - Conseiller en formation

efpma-lebon.conseiller@orange.fr 0596 58 22 13
lebon.conseiller-formation@efpma.mq (Poste 348)

BURGOS David – Référent Formation continue

efpma.vsfc-burgos@orange.fr
burgos.david@efpma.mq 0596 58 10 43

BOISSON Mariano - Référent Formation initiale

boisson.formation-initiale@efpma.mq 0596 58 10 41

PATOLE MAX - Intendant

efpma-intendance@orange.fr 0596 58 10 39

CARBASA Christina - Comptable

carbasa.christina@efpma.mq 0596 58 10 40

LERIDER Alissa - Conseillère sociale

martinique@ssm-mer.fr 0596 70 60 95



Pour nous faire parvenir vos documents papier

École de Formation Maritime

Adresse :

L'autre bord - BEAUSEJOUR
97220 – LA TRINITÉ - MARTINIQUE



Rendez-vous sur

<http://efpma-martinique.com/>